

Service d'opération sans conseil

 G RAYMOND
123 RUE PRINCIPAL
BELLEVILLE QC A1B 2C3

Service de documents en ligne

Vous pouvez dès maintenant accéder à vos avis d'exécution en ligne par le biais de notre site Internet cebl.vmlbl.ca. Après avoir comme à l'habitude entré votre code d'utilisateur et votre mot de passe, vous n'avez qu'à cliquer sur le bouton jaune « Documents électroniques > avis d'exécution » situé au haut de la page. Simples et sécuritaires, les documents électroniques vous permettent une gestion simplifiée de vos comptes.

Transaction	Quantité	Prix	Description
ACHAT	40	21.00	JEAN COUTU GRP-A SV

Montant brut	840.00	Numéro de compte	75-ABAA-4
		Représentant	D1AA CEBL
		Notre rôle	MANDATAIRE
		Marché	TU - MARCHE HORS COTE TSX
		Date de transaction	25 JUILLET 2014
Montant net	840.00	Date de règlement	30 JUILLET 2014
		Référence	006004 HM
		Code du titre	359131 CUSIP 47215Q104

Veillez étudier le contrat sans délai. Toute erreur ou toute omission doit être signalée par écrit à notre service de la conformité dans les 10 jours ouvrables de la date de ce contrat. Dans le cas contraire, vous serez présumé(e) avoir ratifié la présente opération.

Sans limiter d'aucune façon ni autrement porter atteinte à nos droits en vertu de tous autres contrats passés entre nous, vous convenez avec nous de ce qui suit: si la présente opération est effectuée sur une bourse, elle sera sujette aux règlements, règles et aux coutumes de cette bourse et de toute chambre de compensation intéressée. Toutes les valeurs et tous les biens mobiliers (ci-après appelés les «valeurs») que nous détenons pour vous ou que nous reportons sur votre compte seront, de temps à autre, tant que vous serez endettés envers nous, détenus en garantie collatérale de cette dette et nous aurons le droit sans vous en donner avis de nous servir de ces valeurs pour des livraisons ou pour remplacer d'autres valeurs, de prêter ces valeurs et de nous procurer de l'argent sur ces valeurs et de les mettre en gage soit séparément, soit dans nos prêts généraux ou d'autres façons avec des valeurs nous appartenant ou appartenant à d'autres, le tout de la manière, aux conditions et pour des sommes plus ou moins élevées que la somme que vous nous devez et pour des fins que nous pouvons juger utiles et si nous le jugeons nécessaire, pour notre protection nous aurons le droit d'acheter des valeurs dont votre compte peut être à découvert ou de vendre des valeurs dont votre compte peut être à couvert, le tout de la manière et aux conditions que, selon notre discrétion, nous déterminerons, sans vous exiger de couverture ni de soumission et sans vous en donner avis. À ce sujet et à tous les autres égards, la présente opération est sujette aux coutumes du commerce des valeurs mobilières. Entendu que les achats et ventes sont exécutés avec l'entente formelle que la livraison des titres aura lieu, nous ne serons pas obligés de livrer les titres au client avant leur réception de la partie vendeuse. En outre, à moins d'être avisés d'avance par écrit par le client, nous nous réservons le droit sans avis, de retarder indéfiniment, ou pour une période définie, le délai de livraison par la partie vendeuse des titres achetés pour le client.

Si dans la présente, nous agissons pour votre compte à titre de mandataire, vous pourrez obtenir le nom de la contrepartie sur demande. Le nom de la personne qui a reçu et transmis la commande vous sera fourni sur demande. Il est important de conserver ce contrat pour vos calculs d'impôt sur le revenu. Les transactions sur titres sont déclarées à l'Agence de Revenu du Canada sur une base annuelle. Nos clients de la Colombie-Britannique ont droit à certains renseignements supplémentaires nous concernant, notamment sur les commissions et les honoraires que nous exigeons ainsi que sur les procédures administratives reliées à la firme et à son personnel. Les comptes de clients sont couverts par le Fonds canadien de protection des épargnants jusqu'à concurrence de certaines limites. Un dépliant décrivant la nature et les limites de la couverture est disponible sur demande. Courtaige à escompte Banque Laurentienne est une division de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. et est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

LV	Action à droit de vote limité	MV	Action à droit de vote multiple	NV	Action sans droit de vote	PFD	Action privilégiée
RTS	Droit de souscription	RV	Action à droit de vote restreint	SV	Action à droit de vote subalterne	WTS	Bon de souscription